



BULLETIN INFOS

BOURSEVILLE

MARS 2026

EDITO DU MAIRE

Chères Boursevilloises, chers Boursevillois,

À l'occasion de la parution de ce nouveau numéro de Bourseville Infos, notre commune entre dans une période particulière avec l'approche des élections municipales. Dans ce contexte, l'expression municipale se doit d'être mesurée et exclusivement informative.

Pour autant, la vie communale se poursuit. Vous trouverez ainsi dans ces pages le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Il y est notamment fait mention d'un geste d'une grande générosité : un donateur a choisi de léguer l'ensemble de ses biens à la Commune. Si les démarches liées à cette succession seront nécessairement longues, ce legs pourrait, à terme, avoir un impact significatif pour les habitants de Bourseville.

Ce Conseil municipal a également été marqué par un moment particulier : il s'agissait du dernier pour René DENTIN, après près de cinquante années d'engagement au service de la collectivité, un instant qui aura sans doute revêtu pour lui une dimension toute particulière.

À l'approche de la fin de ce mandat, je souhaite vous assurer que les services municipaux demeurent pleinement mobilisés pour accomplir leurs missions quotidiennes au service de tous : entretien du cadre de vie, accompagnement des écoles, et poursuite des projets engagés. Je tiens à saluer l'investissement constant des agents, qui participent chaque jour activement à la vie de Bourseville.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente lecture de votre bulletin municipal.

Bonne lecture.

Le Maire,
Yannick CAUX

A VOS AGENDAS

- 15 et 22 mars** : élections municipales
- 28 mars** : loto organisé par l'APE au Centre Socio Culturel
- 11 avril** : repas organisé par la Société de Chasse au Centre Socio Culturel
- 26 avril** : repas des aînés au Centre Socio Culturel

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Lundi** : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
- Mardi** : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
- Mercredi** : fermé au public
- Jedi** : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
- Vendredi** : 13h30 – 16h30

Mairie de Bourseville
305 Grande rue
80130 BOURSEVILLE

03.22.30.20.33
contact@mairie-bourseville.fr

Bourseville Infos est réalisé par : La Mairie de Bourseville / M. CAUX Yannick
Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr

IPNS

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026 A 20H00

Le vingt-six février deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes HOLLEVILLE, JOLLY, et Mrs CAUX, DURET, DENTIN, HEDIN, PILOY

Pouvoirs : Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à Madame HOLLEVILLE Géraldine

Madame SANNIER Audrey pouvoir à

Madame JOLLY Séverine

Madame DURET Marie-Laure pouvoir à

Monsieur DURET François

Absents : Mme CHARLET – M.

BEURAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 1^{er} point sera ajourné, en effet, en raison d'un incident national d'infrastructure important, l'application CDG-D, permettant l'édition des CFU définitifs après validation de la DDFIP, est indisponible depuis le 05 février 2026.

Approbation du Compte rendu du 23 octobre 2025

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur René DENTIN est désigné secrétaire de séance

Donation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été invitée à se présenter au cabinet de Maître RASSE, notaire à Abbeville, pour la lecture d'un testament déposé en son étude.

La commune de Bourseville devient légataire universelle de l'ensemble des biens de Monsieur Jean-Jacques DAZY sous 3 conditions

- *renommer la Grande rue Nicole et Jean DAZY*
- *entretenir et fleurir la concession où ils reposent*
- *¼ de la somme doit être utilisée à la réfection extérieure de l'église*

Il convient dans un premier temps de charger Maître Rasse d'effectuer une recherche d'héritier direct en l'autorisant à mandater un généalogiste.

Dans un second temps, il convient de charger Maître RASSE d'établir un état liquidatif de l'actif et du passif.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Convention CAF

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la Convention Territoriale Globale pour la période 2026 – 2030. La Convention Territoriale Global est un accord de partenariat signé entre la collectivité, la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales. Elle vise à structurer un projet social territorial partagé et à coordonner les services et actions en direction des habitants du territoire.

La Convention Territoriale Globale a pour objectif d'élaborer, à partir d'un diagnostic partagé des besoins, un plan d'actions social cohérent pour les habitants. De renforcer la coordination des acteurs locaux, de favoriser l'adaptation, le maintien et le développement de services clés : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, inclusion, logement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Convention Bibliothèque

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le schéma départemental de développement de la lecture adopté par le département de la Somme implique l'accès aux services de la bibliothèque départementale soit soumis à la signature d'une convention rappelant les engagements de chacun des signataires.

La responsable de la gestion de la bibliothèque a pris connaissance du document et le valide. Un seul point n'est pas encore respecté pour la bibliothèque, l'informatisation du site.

Il faudra prévoir à l'avenir une connexion internet.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Convention échange de matériel

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la commune de Woignarue pour convenir des modalités d'échanges de matériel entre les 2 communes.

La Commune de Woignarue met à disposition, à titre gratuit de la commune de Bourseville une autolaveuse de la marque Phraraon qui n'est plus utilisée. En contrepartie, la Commune de Bourseville s'engage à fournir à la Commune de Woignarue du matériel du Centre de Première Intervention à savoir :

2 ARI – 5 casques – 1 pantalon – 1 surpantalon – 2 veste textile – 1 atèle ATC

Le conseil Municipal vote à 6 pour et 4 abstentions
(Mme HOLLEVILLE – M. DELRUE – Mme JOLLY
– Mme SANNIER)

Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire indique qu'il avait pris contact l'année dernière avec la société Mondial Relay pour l'installation d'une consigne automatisée de dépôt et de retrait de colis. La société est revenue vers la mairie pour proposer la signature d'une convention d'occupation du domaine public. La consigne automatisée d'une dimension de 3.87m x 2.26 x 0.69 pourrait être installée le long du mur de la mairie à côté de l'abris bus.

La société Mondial Relay s'engage à verser la somme de 850 € HT par an.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans. Le conseil Municipal vote à 8 pour et 2 abstentions (Mme HOLLEVILLE – M. DELRUE)

Autorisation du Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes indiquées ci-dessous :

CHAPTITRE	CREDIT REALISES 2025	25 %
21 Immobilisations corporelles	25 094.05 €	6 273.51 €

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Participation voyages scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier du Collège de la Rose des vents sur la nouvelle procédure de versement de participation aux voyages scolaires. La participation sera versée directement aux familles après le séjour au vu de l'attestation de participation délivrée par le collège. Désormais, chaque famille devra déposer en Mairie l'attestation de participation accompagnée de la facture et d'un RIB.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2025, le conseil avait décidé d'octroyer 10 % du coût du séjour, il propose de renouveler cette participation pour l'année 2026.

A titre d'information 3 élèves sont concernés par le voyage à Londres pour un coût de 345 € par élève et pour le voyage à Oxford le coût est de 342 € par élève, la liste sera adressée prochainement. Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Participation SMUR EU

Comme chaque année, Monsieur le Maire présente une demande du Maire de la Ville d'Eu concernant une participation financière au fonctionnement du SMUR local, à titre d'information le SMUR est intervenu 2 fois sur la commune en 2025. Sa présence sur le territoire reste essentielle. La participation sollicitée est de 0,50 € par habitant.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Questions diverses

Joug de l'église

Un devis d'un montant de 5 268 € a été signé pour le remplacement du joug de la cloche de l'église. Monsieur DENTIN précise qu'une participation financière sera demandée à l'association Notre-Dame-des-Anges.

Arbres

Un devis de 2 712 € a été validé pour l'abattage d'un frêne malade, l'élagage du saule situé sur la place ainsi que la réouverture du fossé rue de Woignarue.

Travaux rue de Martaigneville

Lors des réunions de chantier concernant le renouvellement des canalisations d'eau, des riverains ont soulevé la question du bordurage, qui ne pourra pas être refait dans les cinq années suivant la réfection de la chaussée.

La commune a donc signé une convention avec la

CCV afin que les travaux de pose de bordures soient réalisés avant la réfection de la voirie. Le coût pour la commune s'élève à 10 103 €.

Comptage RD102

Un comptage de vitesse a été demandé au Département pour la RD102. Pendant sept jours au mois de novembre, des capteurs installés à l'entrée du village, rue de Belloy et rue de Cayeux, ont enregistré la vitesse des véhicules.

- Rue de Cayeux : sur 8 003 véhicules contrôlés, 5 983 étaient en infraction. La vitesse moyenne relevée est de 57 km/h.
- Rue de Belloy : sur 13 356 véhicules contrôlés, 10 432 étaient en infraction. La vitesse moyenne relevée est de 57,5 km/h.

Cimetière

Lors de la tempête de janvier, la croix d'une pierre tombale est tombée, endommageant le marbre de la concession voisine. Une expertise est prévue le 17 mars prochain.

Bureau de vote

Les élus ont arrêté les créneaux de permanence pour la tenue du bureau de vote lors des élections municipales.

Madame HOLLEVILLE s'est interrogée sur le déplacement du camion des pompiers dans les locaux de Monsieur DURET. Celui-ci a expliqué que ce transfert permettait de libérer de l'espace dans l'ancienne caserne afin de commencer le déménagement du matériel. Le camion est dans un entrepôt privé au même titre que les chalets entreposés dans les locaux de Monsieur CAPELLE. Monsieur DENTIN précise que la CCV devra se rapprocher du Syndicat des eaux avant d'engager les travaux de réfection de l'allée Gaston-Leroy et du lotissement du Village.

Concernant la Licence IV, Monsieur DENTIN a demandé des précisions. Monsieur le Maire indique qu'elle est utilisée au moins une fois par an.

Madame HOLLEVILLE informe que le repas des aînés se tiendra le 26 avril prochain.

Enfin, pour sa dernière réunion de Conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite mettre à l'honneur Monsieur DENTIN.

« Ce 26 février 2026 marque un moment particulier pour Bourseville, puisque nous assistons au dernier conseil municipal de Monsieur René Dentin.

Élu pour la première fois en 1965, il a exercé la fonction de maire de 1969 à 1983, mettant toute son énergie et sa détermination au service de la commune et de ses habitants. Après quelques années, il a de nouveau été appelé à diriger la

municipalité en 1995, mandat qu'il a assumé avec engagement et constance jusqu'en 2014.

Toujours animé par le sens du devoir et l'attachement à la vie locale, il a poursuivi son engagement en tant que conseiller municipal à partir de 2020, témoignant une fois encore de sa fidélité à notre collectivité.

Au fil de ces années, René aura marqué la vie communale par son expérience, sa connaissance du territoire, son dévouement et son sens de l'intérêt général. Il est aussi, pour beaucoup d'entre nous, la mémoire vivante du village : il en connaît les dates importantes, les événements marquants et les grandes comme les petites histoires qui ont façonné notre commune. Et qu'il en soit certain, si un jour un doute subsiste sur une date ou un souvenir, nous saurons vers qui nous tourner.

Au nom du conseil municipal, de l'ensemble des habitants et du personnel communal nous lui adressons nos plus sincères remerciements pour toutes ces années consacrées à la commune. Nous lui exprimons également toute notre reconnaissance pour sa présence aujourd'hui, lors de ce dernier conseil, moment symbolique d'un engagement exemplaire.

Merci, René, pour ton action, ta constance et ton attachement à notre commune. »

Fin de séance 21h00





Et si on allait à la bibliothèque?



La Bibliothèque de Bourseville

Gérée par l'association Lire à Bourseville,

Située au 215 Grande Rue est ouverte à tous, petits et grands, Le mercredi de 15h00 à 17h30. Le samedi de 10h00 à 12h00.

La bibliothèque c'est environ 4000 livres dont 2500 pour les enfants et adolescents et 1500 livres adultes dont 650 prêtés par la Bibliothèque Départementale de la Somme et renouvelés régulièrement.

La bibliothèque accueille toutes les semaines les enfants de l'école « Les peintres en Herbe » qui peuvent emprunter des livres et écouter des histoires. Ponctuellement, la bibliothèque organise, pour les enfants, des ateliers ou des jeux d'extérieur sur différents thèmes (Pâques, Noël, Chasse au trésor). Elle accueille des artistes locaux pour des lectures ou chansons.

Nouveauté: la bibliothèque peut aussi se déplacer chez vous, sur appel téléphonique 06.83.12.33.42 ou par Mail : castanedadaniele1@gmail.com.

Les jours de fermeture de la bibliothèque, une « cabine à livres » située au centre du village, est à votre disposition pour emprunter et déposer des livres librement.



APE du RPI
Woignarue - Bourseville

Le 28 mars 2026
A la salle socioculturelle de Bourseville
Ouverture des portes à 17h00
Début des jeux 19h00
Animé par Richard et Nounou

Bon d'achats
400€ / 150€ / 100€ / 80€ / 12x50€ / 10x30€ / 10x20€ / 8x15€
Caddie de courses d'une valeur de 120€

Informations
2€ le carton / 10€ les 6 / 20€ les 14 hors jeux spécifiques
Petite restauration sur place
Renseignements et réservation : 06.59.19.70.49 ou 06.20.29.44.13
Facebook "Loto Richard et nounou"

ATELIERS

DÉCOUVERTE
SOPHROLOGIE
gratuit

À BOURSEVILLE

ESPACE SOCIOCULTUREL

MERCREDIS
1, 8, 15 & 22 AVRIL
À 17H30

RESERVATION 06 48 50 72 18

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars 2026

Communes de
-1 000
habitants

Allez Voter!

Le mode de scrutin évolue

Je vote pour une liste paritaire en choisissant un bulletin de vote.

ATTENTION

Je ne peux plus
AJOUTER
un ou plusieurs
noms

Je ne peux plus
MODIFIER
l'ordre des noms
sur la liste

Je ne peux plus
RAYER
un ou plusieurs
noms

SINON MON BULLETIN SERA NUL

À qui donner sa procuration ?

En cas d'absence, **Un électeur peut donner procuration à l'électeur de son choix** même s'il n'est pas inscrit dans la même commune.

Celui-ci devra néanmoins se rendre au bureau de vote du **mandant** pour voter à sa place.

Où faire sa procuration ?

en ligne : maprocuracion.gouv.fr **ou** sur papier

Et se rendre à la **gendarmerie** ou au **commissariat**

Quels sont les délais ?

Une procuration peut-être établie jusqu'au jour du scrutin. Mais **ne tardez pas**, car la mairie doit avoir reçue votre procuration à temps ou vous ne pourrez pas voter.

Le jour du vote ?

L'électeur se présente en personne avec sa **carte d'identité**.

INFOS

ETAT CIVIL 2025

3 Naissances

1 Mariage

1 Décès

PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS

	PRESIDENT	ASSESEUR	ASSESEUR
08h00 – 10h30	Yannick CAUX	Géraldine HOLLEVILLE	Philippe HEDIN
10h30 – 13h00	Yannick CAUX	René DENTIN	Séverine JOLLY
13h00 – 15h30	Yannick CAUX	François DURET	Vincent PILOY
15h30 – 18h00	François DURET	Jean-André DELRUE	Géraldine HOLLEVILLE

RPI BOURSEVILLE - WOIGNARUE



Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2023 et 2024 auront lieu le **mardi 10 mars 2026**.

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant doivent prendre rendez-vous par téléphone (03.22.30.51.98) ou par mail (ce.0800811x@ac-amiens.fr).

Lors de l'inscription, ils devront se munir du carnet de santé et du livret de famille.

Message de Madame FLON, directrice de l'école de Bourseville

Les enseignantes et les enfants de l'école de Bourseville remercient chaleureusement les aînés du village qui ont pris le temps de répondre à leurs cartes de vœux. Un grand merci également à ceux qui ont gâté les enfants avec de délicieuses friandises : ces attentions ont apporté beaucoup de joie et de sourires.

Ce projet, mis en place depuis trois ans, tient particulièrement à cœur aux enseignantes comme aux élèves. Il crée un lien précieux entre les générations et fait vivre de beaux moments de partage.

LES PHOTOS



Vœux du Maire



Aménagement des massifs rue d'Abbeville par l'agent et l'apprenti



Plantations d'arbres par les enfants de l'école dans le cadre de l'opération Sensibilis'haie de la fédération des chasseurs de la Somme